

**Compte-rendu du Comité Syndical du Pôle
Mardi 13 octobre 2020 à 18 heures
Salle des fêtes à SAUVIGNY LE BOIS**

Le mardi 13 octobre 2020 à 18 heures, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de SAUVIGNY LE BOIS, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

13 Délégués titulaires présents : Angélo ARENA, Jean-Yves CAULLET, Sylvie CHARPIGNON, Xavier COURTOIS, Pascal GERMAIN, Marie-Laure GRIMARD, Didier IDES, Cloria JAOLAZA, Nathalie LABOSSE, Nadine LEGENDRE, Jean-Marie MAURICE, Stéphane MOREL et François ROUX.

3 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Paule BUFFY a donné pouvoir à Gérard DELORME, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Louis VIGOUREUX et Gérard PAILLARD a donné pouvoir à Nathalie MILLET.

3 Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Gérard DELORME, Nathalie MILLET et Louis VIGOUREUX.

Assistent à la réunion : Hervé DESRUELLE (Président du Conseil de Développement Territorial), Antoine NICOL (Directeur) et tous les agents du PETR du Pays Avallonnais qui se présentent en début de séance.

Date de la convocation	7 octobre 2020
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	13
Délégué titulaire présent ayant un pouvoir de vote	0
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

Secrétaire de séance : Jean-Yves CAULLET.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les Délégués présents ainsi qu'à Monsieur Hervé DESRUELLE, Président du Conseil de Développement Territorial et présente les excuses susvisées.
- Le Président explique que les votes prévus lors de cette réunion se feront à main levée pour les points inscrits à l'ordre du jour, sauf si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers ou sur décision du Président. Il serait alors procédé à un vote à bulletins secrets.
- Le Président rappelle que le Comité Syndical du Pôle est une séance publique mais que le public (y compris les suppléants présents ne prenant pas part aux délibérations) n'est pas autorisé à intervenir.
- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ par un vote à main levée à l'unanimité.**

O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

Le Président propose à Monsieur Xavier COURTOIS, Président de la Communauté de Communes du SEREIN, d'organiser une réunion de travail regroupant les Présidents des deux Communautés de Communes, la Directrice Générale des Services de la CCS, le Directeur Général des Services de la CCAVM et le Directeur du PETR du Pays Avallonnais avec pour objectif de faire le point sur les projets à venir impactant les deux Communautés de Communes en lien avec le Pays Avallonnais.

Monsieur Xavier COURTOIS émettant un avis favorable, Antoine NICOL est chargé d'organiser cette réunion au cours du mois de novembre 2020.

O.J N° 3 : DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT ET AU BUREAU SYNDICAL

Délégations au Président et au Bureau Syndical (*Rapporteur : le Président*) : conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et avec un avis favorable de principe à l'unanimité du Bureau Syndical, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour approuver la proposition des délégations au Président et au Bureau Syndical telles qu'elles sont exposées en cours de séance.

- *En réponse à Madame Nadine LEGENDRE s'interrogeant sur la différence des délégations proposées au Président et au Bureau Syndical, le Président répond qu'il décidera seul pour les délégations qui lui seraient accordées, le Bureau Syndical en fera de même pour celles qui lui seraient déléguées.*

- En réponse à Madame LEGENDRE s'étonnant que l'attribution des subventions accordées par le Pays Avallonnais soit décidée par le Bureau Syndical, le Président explique, qu'à partir d'une enveloppe votée lors du budget primitif, c'est le Conseil de Développement Territorial qui est chargé d'examiner les demandes de subventions et de faire des propositions d'octroi de subventions au Bureau Syndical qui les valide dans la limite des crédits inscrits au budget.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à la majorité des voix (15 voix pour et 1 voix contre : Nadine LEGENDRE), APPROUVE la proposition des délégations au Président et au Bureau Syndical telles qu'elles ont été présentées (cf. : proposition annexée au présent compte-rendu).

O.J N° 4 : INSTALLATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Installation du Conseil de Développement Territorial (Rapporteur : le Président) : le Président propose au Comité Syndical de Pôle de délibérer pour valider la composition du Conseil de Développement Territorial du PETR du Pays Avallonnais telle qu'elle est présentée en cours de séance.

- Madame Marie-Laure GRIMARD s'interroge sur la représentation de l'ordre des médecins au CDT plutôt que d'autres ordres de professionnels de santé.
- Monsieur Xavier COURTOIS s'interroge sur la représentation des associations de la CCS dans le collège associatif du CDT car elles sont moins nombreuses que les associations de la CCAVM. De plus, il constate que les associations qui siègent ne représentent pas toutes les thématiques de travail du Pays Avallonnais. Il propose qu'une réflexion soit menée sur la représentation territoriale et thématique des membres du CDT.
- En réponse à ces questions, le Président explique que le CDT travaille sur une modification de son règlement intérieur où ces questions sont abordées. Ce point sera soumis à l'ordre du jour d'un prochain Comité Syndical du Pôle car il pourrait aboutir à une modification des statuts du PETR.
- Invité à s'exprimer sur le sujet, Monsieur Hervé DESRUELLE confirme les réflexions en cours et informe l'assemblée que le CDT a mis en place des groupes de travail thématiques ouverts à toutes les personnes intéressées. Le CDT a l'habitude de solliciter les personnes qualifiées pour participer à ses travaux.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE la composition du Conseil de Développement Territorial du PETR du Pays Avallonnais telle qu'elle a été présentée (cf. : composition annexée au présent compte-rendu).

O.J N° 5 : DÉSIGNATION DES COMMISSIONS INTERNES

1°) Election à la Commission d'appel d'offres (Rapporteur : le Président) : conformément à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rappelle que la Commission d'appel d'offres est présidée par le Président du Comité Syndical du Pôle (ou son représentant) qui doit élire cinq membres titulaires et cinq membres suppléants. Conformément à la délibération du Comité Syndical du Pôle en date du jeudi 24 septembre 2020, le Président rappelle que l'élection doit se dérouler par scrutin de listes et que les candidatures devaient être adressées par mail ou déposées au siège du PETR du Pays Avallonnais au plus tard le vendredi 9 octobre à 12 heures.

N'ayant reçu aucune candidature, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour :

- Créer une Commission d'appel d'offres à titre permanent pour la durée du mandat, Et, le cas échéant,
- Valider la désignation de Madame Nathalie LABOSSE en qualité de représentante du Président,
- Élire Angélo ARENA, Sylvie CHARPIGNON, Didier IDES, Jean-Marie MAURICE et François ROUX, ayant fait acte de candidature en cours de séance, en qualité de membres titulaires pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres du PETR du Pays Avallonnais,
- Élire Jean-Yves CAULLET, Xavier COURTOIS, Marie-Laure GRIMARD, Cloria JAOLAZA et Stéphane MOREL, ayant fait acte de candidature en cours de séance, en qualité de membres suppléants pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres du PETR du Pays Avallonnais.

Le Comité Syndical de Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **CRÉE une Commission d'appel d'offres à titre permanent pour la durée du mandat,**
- **VALIDE la désignation de Madame Nathalie LABOSSE en qualité de représentante du Président,**
- **ÉLIT Angélo ARENA, Sylvie CHARPIGNON, Didier IDES, Jean-Marie MAURICE et François ROUX en qualité de membres titulaires pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres du PETR du Pays Avallonnais,**
- **ÉLIT Jean-Yves CAULLET, Xavier COURTOIS, Marie-Laure GRIMARD, Cloria JAOLAZA et Stéphane MOREL en qualité de membres suppléants pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres du PETR du Pays Avallonnais.**

2°) Désignation des membres au Comité de Pilotage EFFILOGIS-Maison Individuelle (Rapporteur : le Président) : après la présentation de sa composition et de son rôle, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de procéder à la désignation de six membres pour siéger au sein du Comité de Pilotage EFFILOGIS Maison Individuelle issus par moitié de chaque Communauté de Communes membres.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, DÉSIGNE Angélo ARÉNA, Pascal GERMAIN, Didier IDES, Cloria JAOLAZA, Nathalie LABOSSE et Nadine LEGENDRE pour siéger au sein du Comité de Pilotage EFFILOGIS Maison Individuelle.

3°) Désignation des membres à la Commission SCoT (Rapporteurs : le Président et Didier IDES, Vice-président) : après la présentation de son rôle, le Président propose au Comité Syndical de Pôle de procéder à la désignation de cinq membres pour siéger au sein de la Commission SCoT.

- En réponse à Monsieur Xavier COURTOIS sollicitant l'appui de cette commission et des agents du PETR dans le cadre de l'élaboration d'un PLUi sur la CCS, le Président rappelle que les agents du PETR sont à la disposition des Communes membres pour les appuyer techniquement sur tout type de projet.
- Monsieur Didier IDES précise que le rôle de la commission SCoT n'est pas d'intervenir sur l'élaboration des documents d'urbanisme d'échelle locale. Toutefois, le retour d'expérience et les divers documents utiles à la CCAVM, dans le cadre de l'élaboration de son PLUi, pourront être mis à la disposition de la CCS.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, DÉSIGNE Jean-Yves CAULLET, Sylvie CHARPIGNON, Xavier COURTOIS, Didier IDES et Cloria JAOLAZA pour siéger au sein de la Commission SCoT.

O.J N° 6 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS

1°) Désignation des membres au Comité de programmation LEADER (Rapporteur : le Président) : le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour désigner en binômes 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour siéger au sein du Comité de programmation LEADER, organe en charge de la mise en œuvre du programme, de l'examen des dossiers de demandes de subventions et de l'attribution des aides.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, DÉSIGNE en binômes 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour siéger au sein du Comité de programmation LEADER, conformément au tableau ci-dessous :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Pascal GERMAIN	Didier IDES
Cloria JAOLAZA	Sylvie CHARPIGNON
Nathalie LABOSSE	Jean-Yves CAULLET
Nadine LEGENDRE	Jean-Marie MAURICE
Stéphane MOREL	Xavier COURTOIS

2°) Désignation des représentants au Comité Local de Cohésion Sociale (Rapporteur : le Président) : le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein du Comité Local de Cohésion Sociale.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, DÉSIGNE Madame Nathalie LABOSSE, seule candidate déclarée, en qualité de représentante titulaire et Monsieur Didier IDES, seul candidat déclaré, en qualité de représentant suppléant pour siéger au sein du Comité Local de Cohésion Sociale.

3°) Désignation des représentants à la Chambre économique de l'Avallonnais (Rapporteur : le Président) : le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de la Chambre économique de l'Avallonnais.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, DÉSIGNE Madame Nathalie LABOSSE, seule candidate déclarée, en qualité de représentante titulaire et Monsieur Jean-Marie MAURICE, seul candidat déclaré, en qualité de représentant suppléant pour siéger au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de la Chambre économique de l'Avallonnais.

4°) Désignation des représentants à l'Agence Technique Départementale de l'Yonne (Rapporteur : le Président) : le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, DÉSIGNE Madame Sylvie CHARPIGNON, seule candidate déclarée, en qualité de représentante titulaire et Madame Marie-Laure GRIMARD, seule candidate déclarée, en qualité de représentante suppléante pour siéger au sein de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

5°) Désignation d'un délégué au Comité National d'Action Sociale (Rapporteur : le Président) : le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour désigner un délégué pour siéger au sein du Comité National d'Action Sociale, étant précisé que les agents ont désigné Madame Patricia GENTY pour les représenter.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, DÉSIGNE Madame Marie-Laure GRIMARD, seule candidate déclarée pour siéger au sein du Comité national d'action sociale (CNAS).

O.J N° 7 : AFFAIRES FINANCIERES

Décision modificative n° 2020-1 (Rapporteur : le Président) : après avoir présenté l'état d'avancement du budget primitif 2020, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour approuver la décision modificative n° 2020-1 telle

qu'elle est exposée en cours de séance.

- En réponse à Messieurs Stéphane MOREL et Xavier COURTOIS s'interrogeant sur les modalités de gestion de la Maison des étudiants en santé, le Président précise que Madame Nathalie LABOSSE, Vice-présidente en charge de ce dossier, proposera prochainement une information sur l'état d'avancement des travaux du bâtiment. De plus, le Président explique qu'une commission sera constituée pour définir le fonctionnement des locaux, notamment en ce qui concerne la gestion locative.
- En réponse à Madame Nadine LEGENDRE s'interrogeant sur le plan de financement de la Maison des étudiants en santé, le Président précise la lecture de la section d'investissement du budget faisant état d'une dépense prévisionnelle d'un million d'euros et de 715 000,00 euros de subventions en recettes. Il précise que ces subventions sont calculées sur des dépenses hors taxes et que le reste à charge sera couvert par un emprunt classique.
- En réponse à Monsieur Xavier COURTOIS et Madame Nadine LEGENDRE s'interrogeant sur le portage de cet investissement par le PETR du Pays Avallonnais, le Président précise que ce choix avait été fait après que plusieurs opérateurs aient refusé de porter ce projet. Au vu du rayonnement territorial du projet et afin de permettre le financement du reste à charge par les deux Communautés de Communes sans passer par un conventionnement supplémentaire, le portage par le PETR avait alors été privilégié par les élus.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n° 2020-1 conformément aux tableaux ci-dessous :

Section de Fonctionnement

N° comptes	Libellés	Dépenses	Recettes
60632	Matériel de bureau et petit équipement	2 000,00	
6068	Produits d'entretien et divers	500,00	
6132	Loyer	-2 700,00	
6135	Location matériel	-2 250,00	
6156	Entretien, réparation, maintenance de matériel	-1 500,00	
6161	Assurances	-12,00	
6182	Documentation	350,00	
6184	Formation des agents	-1 480,00	
6284	Ordures ménagères	8,00	
6218	Frais de nettoyage des locaux	-285,00	
6225	Indemnités de l'agent comptable	-200,00	
6231	Annonces et insertion	-249,41	
6232	Fêtes et cérémonies	-1 000,00	
6251	Frais de mission	-3 000,00	
6262	Télécommunications	-2 250,00	
627	Services bancaires	300,00	
641	Salaires et charges EMI	-26 895,00	
6535	Formation des élus (voyage d'étude)	-2 000,00	
22	Dépenses imprévues	11 214,73	
23	Virement à la section d'investissement	14 372,33	
74718	Subvention ARS		3 250,00
7472	Subvention CRBFC		-11 734,00
708	Participation CCAVM		-83,29
7478	Subvention LEADER		-86,08
7478	Subvention LEADER		-5 800,00
7588	Location		-1 890,00
6419	Remboursement sur rémunération		1 267,02
Totaux	Décision modificative n°2020-1	-15 076,35	-15 076,35
	Budget primitif 2020	620 649,95	620 649,95
	Budget 2020 modifié	605 573,60	579 731,90

Section d'investissement

N° comptes	Libellés	Dépenses	Recettes
2283	Matériel informatique	1 000,00	

10222	FCTVA		983,00
1641	Prêt classique		-14 355,33
21	Virement de la section de fonctionnement		14 372,33
Totaux	Décision modificative n°2020-1	1 000,00	1 000,00
	Budget primitif 2020	1 102 141,33	1 102 141,33
	Budget 2020 modifié	1 103 141,33	1 103 141,33

O.J N° 8 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe qu'il souhaite organiser à des dates à déterminer avant la fin de l'année :

- Une réunion de la Commission Paritaire,
- Une ou deux réunion(s) du Bureau Syndical,
- Deux réunions du Comité Syndical du Pôle (en novembre et décembre).

En accord avec Monsieur Stéphane MOREL, il est acté que la réunion du Comité Syndical prévue en novembre aura lieu à l'ISLE-SUR-SEREIN.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 19 heures 45.**

Pôle d'équilibre territorial et rural Du Pays Avallonnais

Délégations du Comité Syndical du Pôle Au Président et au Bureau Syndical

Cadre juridique

Les seules limites pour que le Comité Syndical du Pôle puisse déléguer ses attributions au Président ou au Bureau Syndical sont posées par l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Sont ainsi exclus :

- Le vote du budget et des taxes ou redevances,
- L'approbation du compte administratif,
- Les décisions budgétaires relatives à une mise en demeure (*L1612-15 : ceci vise les dettes et autres dépenses obligatoires*),
- Les décisions sur la composition, le fonctionnement et la durée du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais,
- L'adhésion à un établissement public,
- La délégation de la gestion d'un service public,
- Les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace territorial, d'équilibre social de l'habitat et de la politique de la ville.

En résumé, en dehors des principales décisions budgétaires, des évolutions statutaires et des décisions de recourir à une Délégation de Service Public, tout peut être délégué.

Il est rappelé que le Président devra rendre compte des travaux du Bureau Syndical et des attributions exercées par délégation lors de chaque réunion de l'organe délibérant. Les comptes rendus des réunions du Bureau Syndical seront également transmis à l'ensemble des Délégués Syndicaux (titulaires et suppléants).

Délégations par thématique :

- **Marchés publics :**
 - Président :
 - La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics de gré à gré inférieur à 15 000,00 euros HT dans la limite des crédits inscrits au budget.
 - Bureau Syndical :
 - La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant inférieur à 50 000,00 euros HT dans la limite des crédits inscrits au budget,
 - Toute décision concernant les avenants inhérents aux marchés publics d'un montant inférieur à 25 000,00 euros HT.
- **Budget :**
 - Bureau Syndical :
 - Décisions modificatives portant sur un montant inférieur à 10 000,00 euros par opération.

- **Gestion du domaine :**
 - Président :
 - Location de biens ou conventions d'occupation de biens,
 - Aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à 5 000,00 euros.

- **Recours juridictionnels :**
 - Président :
 - Défendre le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais dans les procédures de référés.

 - Bureau Syndical :
 - Autoriser le Président à déposer plainte avec ou sans constitution de partie civile au nom du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais,
 - Autoriser le Président à intenter, au nom du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais, les actions en justice et le défendre dans les actions intentées contre lui hors procédures de référés.

- **Assurances :**
 - Bureau Syndical :
 - Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre afférentes.

- **Subventions :**
 - Bureau Syndical :
 - En lien avec la Commission Paritaire, valider les subventions proposées par le Conseil de Développement Territorial et relevant de la mise en œuvre du règlement d'attribution adopté par le Conseil de Développement Territorial, dans la limite des crédits inscrits au budget,
 - Effectuer les demandes de subventions.

- **Personnel :**
 - Président :
 - Compétence globale en dehors de la création de postes et de l'attribution des missions aux agents.

 - Bureau Syndical :
 - Attribution des missions aux agents.

Les membres du Conseil de Développement territorial 1^{er} octobre 2020

TITULAIRES

titre	NOM	Prénom	Structure	Collège	Bureau
Monsieur	DESRUELLE	Hervé	Terre de Légendes	associatif	Président
Monsieur	NAULOT	François-Xavier	CCI	socioprofessionnel	Vice-Président
Monsieur	MORIN	Pierre	Traverses	associatif	Vice-Président
Docteur	BAKRY	Annick	Ordre médecins	socioprofessionnel	Vice-Présidente
Monsieur	BARBARO	Jean-Marie	Bureau d'Accueil Tournages	associatif	Vice-Président
Monsieur	CASSIN	Gilbert	Avallon Patrimoines	associatif	
Madame	JEDYNSKI	Nicole	Ski club	associatif	
Monsieur	ALLARDI	Jean-Bernard	Ciné-club François Truffaut	associatif	
Monsieur	BESLE	Jean-Gilles	Défense du Trinquelin	associatif	
Madame	GUILLOT LEFEUVRE	Laurence	Château de Monthelon	associatif	
Monsieur	GOUX	Guillaume	Ch Agri	socioprofessionnel	
Monsieur	FERNANDES	Frédéric	Ch Agri	socioprofessionnel	
Monsieur	DEBRAY	Mathieu	Ordre Architectes	socioprofessionnel	
Monsieur	MARCHAND	Jérôme	CMA	socioprofessionnel	
	Poste à pourvoir		CCI	socioprofessionnel	
	Poste à pourvoir		CMA	socioprofessionnel	

SUPPLEANTS

titre	NOM	Prénom	Structure	Collège
Madame	DESCAMPS-GUILBARD	Séverine	Festiv'In	associatif
Madame	ELLUL	Isabelle	Trois P'tits Chats	associatif
Madame	FOUCHET	Marianne	Les Amis de Vézelay	associatif
Monsieur	HALLOY	Philippe	JAVA	associatif
Madame	ROUCHE	Hélène	Promotion Quarré Morvan	associatif
Monsieur	BURGARELLA	Pierre	Boule Sportive Avallonnaise	associatif
Monsieur	REGNIER	Dominique	Amis de la chapelle du Beugnon	associatif
Monsieur	LARAUD	Jean-Louis	AFCO	associatif
Monsieur	DESAIN	Patrick	CCI	socioprofessionnel
Monsieur	PEREZ	Alain	CCI	socioprofessionnel
	Poste à pourvoir		CMA	socioprofessionnel
	Poste à pourvoir		CMA	socioprofessionnel
	Poste à pourvoir		CA	socioprofessionnel
	Poste à pourvoir		CA	socioprofessionnel
	Poste à pourvoir		Ordre médecins	socioprofessionnel
	Poste à pourvoir		Ordre Architectes	socioprofessionnel